



Sainte-Anne
de-Bellevue

VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2020-2021-2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60 rue St-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Yvan Labelle et Denis Gignac

Monsieur le directeur général, Martin Bonhomme.

Monsieur le trésorier, Michael Finnerty.

Madame le maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

Messieurs les conseillers Francis Juneau et Tom Broad sont absents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

12-284-19 Ouverture de la séance

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'ouvrir la séance extraordinaire du 16 décembre 2019. Il est 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

12-285-19 Ordre du jour

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

12-284-19 Ouverture de la séance

12-285-19 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes sur les sujets traités à l'ordre du jour**3. Finances**

12-286-19 Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2020-2021-2022

4. Dépôt de documents**5. Levée de la séance**

12-287-19 Levée de la séance extraordinaire

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR

Il y a 3 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 30 et s'est terminée à 19 h 35 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Première question hors sujet ; • Que comprend le montant de 1, 7 millions pour la Maison Michel Robillard? • Est-ce que l'intérieur sera rénové ? Y a-t-il un budget alloué pour les travaux intérieurs? • Est-ce que les travaux sont en trois phases? Est-ce qu'il y aura un agrandissement du bâtiment? • Que comprend le montant de 180 000 \$ pour l'aménagement d'accès au chalet d'accueil du Grand parc de l'Ouest? Est-ce que cela comprend les infrastructures de rue jusqu'au bâtiment (égouts, aqueduc, électricité)? • Quel sera l'aménagement des axes pédestres?

3. FINANCES
12-286-19 Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2020-2021-2022

ATTENDU QUE l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit, entre autres, que le conseil doit préparer et adopter le programme des immobilisations de la Ville pour les trois années financières subséquentes ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter le programme triennal des immobilisations pour l'année 2020, 2021 et 2022, dont copie est jointe en annexe « A ».

De distribuer à chacune des adresses du territoire de la Ville un document explicatif du PTI, tel que stipulé à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'autoriser la dépense et le paiement de cette publication pour un montant maximal de 1 500 \$ à même le poste budgétaire numéro 02-140-00-341 du fonds général, provenant du budget 2019.

Adoptée à l'unanimité.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

- **Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « B » ;**
- **Le certificat de publication de l'avis public concernant l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2020-2021-2022, dont l'original est joint en annexe « C » conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.**

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-287-19 Levée de la séance extraordinaire
--

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Dana Chevalier

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 19 h 37.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

M^e Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-320-21832